

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE À L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEE) ET PAIEMENT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2019

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires.

L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement, de la gestion des ressources en eau.

Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acceptation la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement.

Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées,
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants,
- Favoriser les échanges d'information entre les pays,
- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération DEA 009-1985/17/BM du 18 mai 2017.

Il convient de renouveler cette adhésion et de payer le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2019 à 2083 euros TTC, répartis entre les différents territoires au prorata du nombre de participants, soit :

- CT1 10 membres 620 euros TTC
- CT2 5 membres 385 euros TTC
- CT3 4 membres 308 euros TTC
- CT4 1 membre 77 euros TTC
- CT5 7 membres 539 euros TTC
- CT6 2 membres 154 euros TTC